

RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA – FESTIVAL CASTELROC 2025

Article 1 – Organisation

La tombola est organisée par **l'équipe du Festival CastelRoc**, association à but non lucratif, dont le siège est situé à Castelnau-de-Montmiral (81140).

Article 2 – Objet

La présente tombola est organisée à l'occasion du **Festival CastelRoc 2025**, qui se déroulera du **14 au 16 août 2025** à Castelnau-de-Montmiral. Elle a pour but de soutenir l'organisation du festival.

Article 3 – Dates

- Début des ventes en ligne : mercredi 30 juillet 2025
- Fin des ventes en ligne : jeudi 15 août 2025
- Fin des ventes en physique : samedi 16 août 2025, lors de la soirée Aligot
- **Tirage au sort** : samedi **16 août 2025**, en public, sur l'Esplanade de Castelnau-de-Montmiral

Article 4 – Modalités de participation

La tombola est ouverte à toute personne **majeure**, résidant en France.

La participation se fait par l'achat de tickets :

- 2 € le ticket
- 5 € les 3 tickets
- 10 € les 10 tickets
- 20 € les 30 tickets

Les tickets peuvent être achetés :

- En ligne via le site officiel du Festival CastelRoc
- En présentiel lors de la soirée Aligot, samedi 16 août 2025.

Article 5 – Lot à gagner

Le seul lot mis en jeu est :

Un braséro 100 % tarnais offert par les **Établissements BRU à Gaillac**, d'une valeur de **1400 € TTC**.

Aucun échange en espèces ou contre un autre objet ne pourra être demandé.

Article 6 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort se fera **manuellement**, de manière aléatoire, le **samedi 16 août 2025**, lors de la soirée Aligot.

Le gagnant sera annoncé **en direct**, puis contacté par téléphone ou email si non présent sur place.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation à cette tombola implique **l'acceptation pleine et entière** du présent règlement.

Fait à Castelnau-de-Montmiral, le 29/07/2025.